

M. André Boisclair  
Comité d'examen (COMEX)  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Montréal, le 29 janvier 2016

M. Boisclair,

**Canopée** est une organisation environnementale sans but lucratif qui se consacre à la protection des forêts, des espèces et du climat. Canopée collabore avec plus de 800 entreprises afin de mettre au point des solutions novatrices, de contribuer à rendre leurs entreprises plus durables, de réduire les impacts de leurs chaînes d'approvisionnement et d'aider à protéger les forêts anciennes et menacées restantes de notre planète. Les partenaires de Canopée comprennent H&M, Inditex/Zara, Cascades, Sprint, TC Transcontinental, le Globe and Mail, Scholastic, Quebecor, et nombreux autres. Le travail de Canopée est soutenu par des donateurs individuels et des fondations qui partagent notre passion pour la planète.

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous partager notre perspective et vous formuler quelques recommandations dans le contexte de la séance de consultation publique qui ont eu lieu le 19 janvier dernier à Waswanipi, à propos de la construction des chemins d'accès forestiers « H section Ouest » et « I », tel que proposé par le promoteur Matériaux Blanchet Inc., au nom de nombreuses entreprises forestières.

Résumé des recommandations de Canopée

- 1. Nous recommandons que le COMEX respecte et renforce le moratoire informel qui prévaut depuis 2010 dans la forêt Broadback, tout en considérant des pistes de solutions qui permettraient de favoriser la négociation d'une entente à long-terme entre Québec, le gouvernement Cri et la communauté de Waswanipi.***
- 2. Nous exhortons donc le COMEX, qui a un rôle crucial à jouer dans la conjoncture actuelle, de restreindre toute activité industrielle à l'extérieur des limites des propositions d'aires protégées initiales, jusqu'à ce qu'une entente satisfaisante soit convenue entre Québec et la communauté de Waswanipi.***
- 3. Nous recommandons au COMEX d'exiger que le Forestier en Chef et le MFFP analyse différentes options qui permettent de compléter la conservation de la forêt Broadback, réduire l'impact sur la possibilité forestière et définir des mesures de mitigation de ces impacts.***

## **Contexte**

Notre organisation travaille depuis plus de huit ans auprès des instances gouvernementales au Québec, des communautés et gouvernement Cris, des scientifiques, des entreprises forestières et des grands clients corporatifs pour la protection de la forêt Broadback. La forêt Broadback est, en outre, l'une des dernières régions sauvages situées dans le domaine de la forêt boréale au Québec, un territoire de forêt boréale ayant des valeurs culturelles et écologiques extrêmement importantes et rares. Nous travaillons donc avec les acteurs concernés pour la protection de ce territoire de forêt intacte de plus de 13 000km<sup>2</sup>.

Dès 2010, la majorité des entreprises forestières du secteur ont volontairement suspendu leurs opérations dans les propositions d'aires protégées, telle l'exploitation forestière et la construction de chemins forestiers, tout en attendant des décideurs qu'ils s'entendent sur une solution à long-terme pour le territoire.

La forêt de la Broadback fait toujours l'objet d'un moratoire informel.

***Nous recommandons que le COMEX respecte et renforce ce moratoire, tout en considérant des pistes de solutions qui permettraient de favoriser la négociation d'une entente à long-terme entre Québec, le gouvernement Cri et la communauté de Waswanipi.***

En raison du haut degré d'acceptabilité sociale et d'appui de multiples parties prenantes, la forêt Broadback est l'une des régions du Québec les plus **politiquement propices** à la création d'une grande aire protégée contiguë de plus de 10 000km<sup>2</sup>. La conservation intégrale de ce territoire permettrait la sauvegarde de grands pans de forêts matures et interconnectés, essentiels à la survie d'espèce à grand domaine vital, tel le caribou forestier, en voie de disparition.

Ces conditions gagnantes semblent avoir facilité la signature d'une entente de collaboration entre Matthew Coon Come, Grand Chef du Grand Conseil de Cris, et M. Phillippe Couillard, Premier Ministre du Québec, en juillet 2015. Cette entente désigne, à titre d'aire protégée et de réserve de biodiversité, une nouvelle portion significative du secteur de la rivière Broadback, qui, ajouté au secteur préalablement mis en réserve, fait un total de 9 134 km<sup>2</sup>. L'annexe C de l'Entente Baril-Moses confirme également l'intention du gouvernement du Québec d'avoir des discussions sérieuses avec le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Gouvernement de la nation crie et la communauté de Waswanipi quant aux options supplémentaires en matière de mesures de protection dans le territoire toujours manquant du secteur Broadback.

La mise en place d'une solution à long-terme pour ce territoire n'est donc pas encore complétée. L'application du principe de précaution sur la totalité des 13 000km<sup>2</sup> initialement proposée, permettrait de **créer un environnement favorable à la négociation** et de favoriser la pleine conservation de ce territoire. ***Nous exhortons donc le COMEX, qui a un rôle crucial à jouer dans la conjoncture actuelle, de restreindre toute activité industrielle à l'extérieur des limites des propositions d'aires protégées initiales, jusqu'à ce qu'une entente satisfaisante soit convenue entre Québec et la communauté de Waswanipi.***

Étant donné les réponses aux questions et commentaires fournies au COMEX par Matériaux Blanchet le 3 décembre 2015, il est clairement établi que le projet, s'il va de l'avant, aura de nombreux impacts sur le plan écologique.

En outre, le taux de perturbation de l'habitat du caribou forestier pour le projet de construction de chemins uniquement, de même que pour le projet de chemins et la récolte forestière qui s'en suivra, aura un impact significatif sur la viabilité des hardes de caribous forestiers présents dans la Forêt Broadback. Selon les analyses, ce taux de perturbation serait supérieur au seuil de 35% établi par Environnement Canada (2011), qui est un point tournant essentiel à ne pas franchir si l'on veut garantir la probabilité de persistance et l'autosuffisance des populations de caribou.

C'est sans surprise que nous constatons que le promoteur, afin de défendre la légitimité de son projet, pose l'hypothèse qu'il saura mettre en place des mesures de mitigation des impacts écologiques et sociaux, et qu'en opposition, si le projet n'était pas autorisé, que les impacts économiques seraient désastreux pour le Québec. Ainsi, le promoteur élève l'enjeu économique au dessus de tous les autres, et conclut :

« Il tient finalement à souligner que les chemins projetés sont localisés à l'intérieur de la forêt attribuable, que des garanties d'approvisionnement y sont consenties et que leur

construction est intimement reliée à de nombreux emplois directs et indirects dans les régions du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue. De se voir refuser l'obtention d'un certificat d'autorisation pour les chemins «H section ouest» et «I» aurait des répercussions très importantes pour l'ensemble des usines de sciage s'approvisionnant dans la ZI 106. De façon concrète, les chemins en étude d'impact donnent accès à 113 732 hectares de territoire productif. Le promoteur se priverait ainsi d'un volume résineux de 127 380 m3 par année. Cette baisse de possibilité annuelle provoquerait, de façon permanente, une perte de 382 emplois et un revenu à l'État de 5 686 600\$ par année. »

En somme, le raisonnement du promoteur et ses affirmations sont ancrés dans la juxtaposition entre les intérêts écologiques et économiques du projet. Cette manière très binaire de concevoir le projet et d'opposer la « conservation du territoire » versus « les emplois et l'économie » est incomplète, désuète, et n'a pas sa place en 2016.

Nous sommes bien conscients que la tâche d'équilibrer les recommandations scientifiques pour la conservation, avec les besoins économiques, sociaux et culturels peut comporter son lot de défis.

Voilà pourquoi, dans nos discussions avec les parties prenantes et les gouvernements provinciaux et des Premières Nations, nous avons toujours mis l'emphase sur la nécessité d'atteindre un haut niveau de **certitude écologique** pour le territoire et un haut niveau de **certitude économique**.

La **prévisibilité** pour l'approvisionnement durable en fibres forestières est au cœur de cette certitude écologique, tout comme elle est au cœur de la solution qui demeure à être négociée entre Québec et la communauté de Waswanipi.

Le promoteur, en mettant l'accent sur les volumes de bois qui deviendraient accessible par la construction des chemins, nous indique de façon à peine voilée que ce ne sont pas les chemins eux-mêmes qui priment. En cas de non-obtention du certificat d'autorisation, le problème qui demeure à résoudre, outre la perte de récolte forestière, est également l'impact sur la possibilité forestière.

Considérant l'ère moderne dans laquelle nous vivons, qui commande d'élargir les perspectives dans le but de concilier les intérêts environnementaux, sociaux et économiques pour créer de la valeur ajoutée pour notre société, plutôt que de les opposer, nous enjoignons le Comex d'examiner attentivement les données socio-économiques fournies par le promoteur et de questionner les affirmations qui sont actuellement construites sur des prémisses d'opposition des valeurs environnementale, sociale et économique, plutôt que d'inclusion. Nous croyons que le Comex est extraordinairement bien positionné pour faire preuve de créativité et de formuler des recommandations qui permettront au Québec de saisir des solutions qui sont à portées de main.

Puisque la possibilité forestière correspondent au volume **maximum** des récoltes annuelles que l'on peut prélever à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier, et qu'elle est déterminée par le Forestier en Chef, dans un mandat donné par le Ministre des Forêts, Faunes et Parcs, et puisqu'il y a une différence importante entre les volumes de bois récoltés, les volume de bois allouées et la possibilité forestière, voici quelques éléments sur lesquels le COMEX devrait se pencher :

- La baisse de possibilité forestière, tant crainte par le promoteur, aura-t-elle un impact réel sur les emplois et sur l'économie de la région? Dans quelle proportion cet impact n'est-il nul autre que virtuel?
- Quelles mesures de mitigation peuvent être mises en place pour diminuer, voir éliminer, les impacts sur la possibilité forestière, et sur l'économie, dans le cas de la non-autorisation du projet?
- Un nouveau calcul de possibilité forestière, qui revoit certaines données, a-t-il été envisagé? Par exemple, la modification du territoire sous analyse pour le calcul de possibilité ou la réallocation équitable des volumes de bois dans de la région ont-elles été étudiées?

- Le partage des données socio-économique, et leur analyse, se fait-il de manière transparente ?
- Les résultats de telles analyses sont-ils soumis à un examen public?
- Quel rôle le Forestier en Chef et le Ministre des Forêts, Faunes et Parcs, peuvent-ils jouer pour contribuer à la recherche de solution qui sera gagnante ET pour le promoteur qui recherche la prévisibilité pour son approvisionnement, ET pour la communauté de Waswanipi qui revendique la protection de la forêt Broadback, ET pour le caribou forestier qui est en voie de disparition, ET pour le gouvernement du Québec qui demeure gestionnaire des forêts de l'État.

***Nous recommandons au COMEX d'exiger que le Forestier en Chef et le MFFP analyse différentes options qui permettent de compléter la conservation de la forêt Broadback, de réduire l'impact sur la possibilité forestière et de définir des mesures de mitigation de ces impacts.***

En conclusion, à la lumière des informations obtenus dans le cadre des consultations et du contexte socio-politique qui entoure le projet de chemin forestier dans la proposition d'aire protégée, Canopée estime qu'au delà de la prise en compte des intérêts du promoteur, le COMEX porte la responsabilité de créer un environnement favorable pour les négociations entre Québec et Waswanipi, qui mènera à une solution à long terme – une solution qui offre de la certitude et de la stabilité pour les forêts, ainsi que pour toutes les parties concernées.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions. Nous avons très hâte de connaître votre décision et de la partager avec nos partenaires du milieu des affaires.

Cordialement,



Mélissa Filion  
Directrice pour le Québec

ANNEXES :

- 1- Lettres conjointes transmises aux entreprises forestières de la région – 2011, 2013, 2015
- 2- Engagement des entreprises favorable au moratoire – 2011, 2013, 2016
- 3- Communiqué de presse de Canopée - 13 juillet 2015